

**Le ministère
des Affaires
indiennes
et du
Nord Canada**

Région de l'Alberta

**Rétrospective
de l'exercice
1999-2000**



Affaires indiennes
et du Nord Canada

Indian and Northern
Affairs Canada

Canada



Publié avec l'autorisation du
ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Ottawa, 2000
<http://www.inac.gc.ca>

QS-A024-000-BB-A1
Catalogue N° R1-10/2000
ISBN : 0-662-65371-8

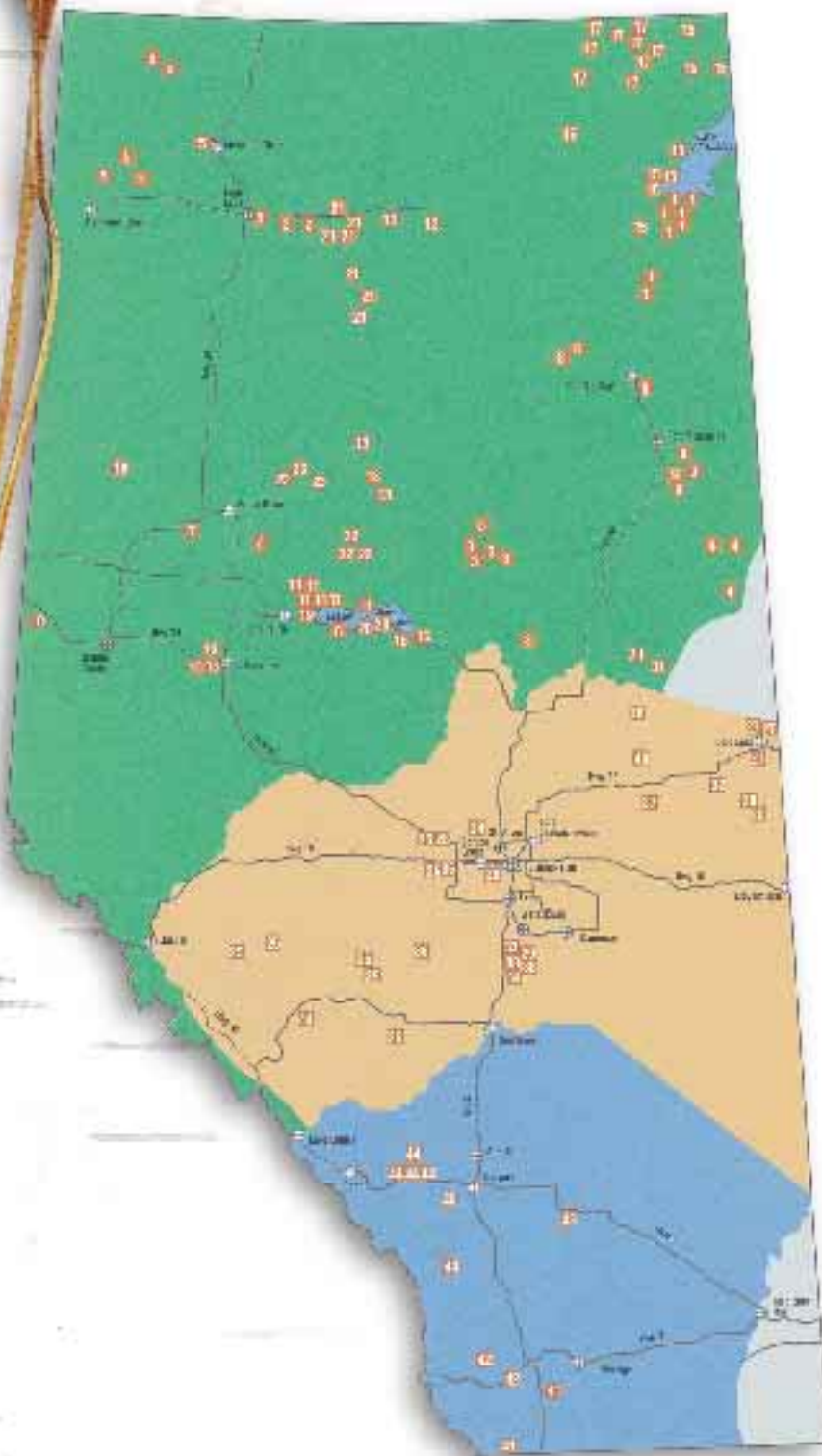
© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Certaines photos sont fournies par le Provincial Museum of Alberta.

TABLE DES MATIÈRES

Carte montrant l'emplacement des bandes de l'Alberta et leurs coordonnées	2
Message du directeur général régional	3
La région de l'Alberta – La situation dans son ensemble	4
Restructuration	4
Directions des régions visées par un traité	4
Planification stratégique, politique et relations intergouvernementales	4
Services ministériels	5
Ressources humaines	5
Communications et services à la haute direction	5
Développement économique	7
Traité n° 6 – Message du grand chef	8
Traité n° 6 – Faits saillants	9
Visite du ministre	9
Processus de négociation bilatérale du Traité n° 6	9
Projets d'immobilisations	9
Ententes de financement	10
Dotation en personnel	10
Éducation	10
Logement	11
Renforcement des capacités	11
Traité n° 7 – Message du chef	12
Traité n° 7 – Faits saillants	13
Carte universelle...d'avant-garde	13
Regain de vie pour la Tribu de Stoney	13
Prix du sous-ministre – Traité n° 7	13
Visite du ministre	14
Réseau d'aqueduc régional de Siksika Est	14
Fonds en fiducie de la Première nation de Siksika	14
Projet-pilote sur la responsabilisation financière – Tribu des Blood	15
Claim minier issu d'un écart de superficie – Première nation de Siksika	15
D'importants progrès réalisés dans le dossier du Protocole d'entente avec la Première nation de Peigan	15
Traité n° 8 – Message des grands chefs	16
Traité n° 8 – Faits saillants	17
Ententes de règlement d'une revendication	17
Processus de négociation bilatérale du Traité n° 8	17
Cérémonie commémorative du Centenaire du Traité n° 8	18
Visite du ministre	18
Éducation	18
Initiatives destinées à renforcer l'obligation de rendre compte	19
Rapports financiers – Rétrospective de l'exercice 1999-2000	20

CARTE MONTRANT L'EMPLACEMENT DES BANDES DE L'ALBERTA ET LEURS COORDONNÉES



Traité n° 8

1. Première nation d'Athabasca Chipewyan (780) 697-3730
2. Première nation de Beaver (780) 927-3544
3. Nation crie de Bigstone (780) 891-3836
4. Première nation de Chipewyan Prairie (780) 559-2259
5. Première nation de Déné Tha' (780) 321-3775
6. Première nation de Driftpile (780) 355-3868
7. Première nation de Duncan's (780) 597-3777
8. Première nation de Fort McKay (780) 828-4220
9. Première nation de Fort McMurray n° 468 (780) 334-2293
10. Première nation de Horse Lake (780) 356-2248
11. Première nation de Kapawe'no (780) 751-3800
12. Nation crie de Little Red River (780) 759-3912
13. Nation crie de Loon River (780) 649-3883
14. Bande indienne de Lubicon Lake (aucune réserve) (780) 629-3945
15. Première nation crie de Mikisew (780) 697-3740
16. Première nation de Sawridge (780) 849-4311
17. Première nation de Smith's Landing (867) 872-4950
18. Nation crie de Sturgeon Lake (780) 524-3307
19. Bande indienne de Sucker Creek (780) 523-4426
20. Première nation de Swan River (780) 775-3536
21. Première nation de Tallcree (780) 927-3727
22. Première nation de Whitefish Lake (Atikameg) (780) 767-3914
23. Première nation crie de Woodland (780) 629-3803

Traité n° 6

24. Première nation d'Alexander (780) 939-5887
25. Bande indienne d'Alexis (780) 967-2225
26. Première nation de Beaver Lake (780) 623-4549
27. Premières nations de Cold Lake (780) 594-7183
28. Nation crie d'Enoch n° 440 (780) 470-4505
29. Tribu d'Ermineskin (780) 420-0008
30. Première nation de Frog Lake (780) 943-3737
31. Première nation de Heart Lake (780) 623-2130
32. Nation crie de Kehewin (780) 826-3333
33. Tribu de Louis Bull (780) 585-3978
34. Bande indienne de Montana (780) 585-3744
35. Première nation d'O'Chiese (403) 989-3943
36. Première nation de Paul (780) 892-2691
37. Première nation de Saddle Lake (780) 726-3829
38. Nation crie de Samson (780) 421-4926
39. Première nation de Sunchild (403) 989-3740
40. Première nation de Whitefish Lake n° 128 (Goodfish) (780) 636-7000

Traité n° 7

41. Tribu des Blood (403) 737-3753
42. Première nation de Peigan (403) 965-3940
43. Première nation de Siksika (403) 264-7250
44. Tribu de Stoney (403) 881-3770
 - Bearspaw
 - Chiniki
 - Wesley
45. Première nation de Tsuu T'ina (403) 281-4455

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL RÉGIONAL



À titre de directeur général du bureau régional de l'Alberta, j'ai le grand plaisir de vous présenter la deuxième édition annuelle de *Rétrospective de l'exercice - bureau régional de l'Alberta*. L'exercice 1999-2000 a marqué un début favorable du nouveau millénaire au sein du bureau régional de l'Alberta. Fidèle à son objectif, le bureau régional a orienté ses efforts vers le renforcement de la relation entre le ministère et les Premières nations en Alberta. Bien que cela constitue une tâche toujours difficile à accomplir, vous constaterez néanmoins en parcourant le présent rapport que nous avons réalisé d'importants progrès sur différents plans.

En 1998, le gouvernement du Canada a adopté *Rassembler nos forces - le plan d'action pour les questions autochtones*, lien entre les enjeux du passé, les réalités du présent et les perspectives d'avenir. Selon moi, ces perspectives ne sont limitées que par la portée de notre imagination.

Après seulement deux ans depuis son adoption, *Rassembler nos forces* donne des résultats favorables et concrets en ce qui a trait aux objectifs énoncés dans ce plan - Renouveler les partenariats, Renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones, Établir une nouvelle relation financière et Renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens. Le rapport vous fera découvrir les nombreuses initiatives de partenariat entreprises au cours de l'exercice 1999-2000 pour favoriser l'atteinte des objectifs en question dans la région de l'Alberta.

Je crois cependant qu'il ne s'agit pas là que d'un début. En effet, nos efforts collectifs ont permis d'établir le fondement d'un avenir meilleur.

Au nom du bureau régional de l'Alberta, je tiens à remercier tous ceux qui ont travaillé d'arrache-pied afin de faire de 1999-2000 un exercice des plus mémorables et dont les activités quotidiennes ont contribué à l'atteinte des objectifs que s'était fixés le bureau régional.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Barrie Robb'. The signature is fluid and cursive.

Barrie Robb
Directeur général du bureau régional de l'Alberta



LA RÉGION DE L'ALBERTA — LA SITUATION DANS SON ENSEMBLE

Le 7 janvier 1998, le gouvernement du Canada met sur pied *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*, soulignant ainsi son engagement à travailler en partenariat avec les Autochtones, les provinces et territoires, le secteur privé et d'autres intervenants afin d'apporter des améliorations à la vie des Autochtones et du peuple du Nord du Canada.

Quant au bureau régional de l'Alberta, il poursuit des initiatives et des projets spéciaux pour respecter les engagements pris dans le cadre de *Rassembler nos forces*. Le rapport qui suit fait ressortir les réalisations et les succès du bureau régional de l'Alberta, les enjeux auxquels il a fait face au cours de 1999-2000, ainsi que les points saillants marquant l'exercice en question. Ce rapport a été préparé grâce à la collaboration, à l'intervention et à l'aide des Premières nations signataires des Traités n^{os} 6, 7 et 8.

Restructuration

Comme on sait déjà, le bureau régional de l'Alberta avait subi une restructuration en 1998-1999. Le concept est né de la nécessité, d'une part, de mieux servir les Premières nations de l'Alberta en partenariat avec le bureau régional du MAINC et, d'autre part, d'édifier un organisme plus dynamique capable de travailler et d'évoluer dans un environnement toujours changeant où les activités se déroulent à un rythme rapide.

Le bureau régional de l'Alberta s'est divisé en trois Directions des régions visées par un traité. Par ailleurs, une nouvelle direction a été créée – Planification stratégique, politique et relations intergouvernementales (PSPRI). Les Directions des régions visées par un traité et PSPRI remplacent les sections suivantes : Services de financement, Services fonciers et fiduciaires et Politique / Affaires intergouvernementales (PAIG). Les Services ministériels, Ressources humaines et Communications et services à la haute

direction demeurent inchangés; il faut mentionner également que certaines des sections précitées ont assumé des responsabilités supplémentaires.

Directions des régions visées par un traité

La création des directions générales des régions visées par un traité a eu pour effet de renforcer les relations entretenues avec les Premières nations. L'approche de guichet unique a permis de resserrer les liens entre le bureau régional du MAINC et les régions visées par un traité, les conseils tribaux et les Premières nations.

Signé en 1899 au Petit lac des Esclaves, le Traité n^o 8 vise 23 Premières nations. Signé en 1877 à la traverse des Pieds-Noirs à la rivière Bow et à Fort Macleod, le Traité n^o 7 vise le sud de l'Alberta, dont 5 Premières nations de l'Alberta. Quant au Traité n^o 6, il fut signé en 1876 à Fort Carlton et à Fort Pitt et vise 16 Premières nations en Alberta. Cela se traduit par un total de 44 Premières nations, 124 réserves et environ 700 537 hectares de terres de réserve dans la région de l'Alberta.

Outre la diversité culturelle inhérente aux différentes régions visées par un traité, de nombreuses langues se parlent par les membres des Premières nations en Alberta.

Les langues des Premières nations les plus couramment parlées sont les suivantes : blackfoot, cri, tchippewyan, déné, sarcee et stoney (nakota sioux). L'Alberta compte environ 90 000 membres des Premières nations, ce qui représente environ 3 p. 100 de la population de la province et à peu près 13 p. 100 de la population totale des Premières nations au Canada.

Planification stratégique, politique et relations intergouvernementales (PSPRI)

PSPRI a été créée afin de faciliter l'étude des questions-clés touchant les Premières nations. Depuis sa création, PSPRI a joué un rôle directeur dans la planification stratégique et la politique opérationnelle auprès des Directions des relations avec les Premières nations. À cet effet, cette section a servi de source de conseils, de consultation, d'animation, de coordination et d'analyse. Par ailleurs, PSPRI est l'entité principale qui relie la région à l'administration centrale pour les questions de politique et d'ordre général en ce qui a trait aux services fonciers et fiduciaires.



Rassembler
nos forces

Le plan d'action du Canada
pour les questions
autochtones

Canada



Les festivités tenues dans le cadre de la Journée nationale des Autochtones battent leur plein à la Place du Canada à Edmonton.

Services ministériels

Par suite de la restructuration, la Direction des services ministériels a entrepris de nouveaux projets ambitieux, renforçant ainsi la capacité du bureau régional du MAINC de contribuer à l'amélioration de la vie des Premières nations habitant la région de l'Alberta.

La Direction des services ministériels offre au bureau régional des services de gestion interne, plus précisément des services de planification ministérielle et d'administration financière, un système favorisant l'obligation de rendre compte et le contrôle interne, et ce, afin de satisfaire aux normes ministérielles et à celles établies par le Conseil du Trésor.

La direction maintient une fonction d'interrogation au nom du directeur général régional (DGR) et du Comité exécutif régional (CER) afin d'assurer le respect des procédures ministérielles. La direction se compose des services suivants : Services internes, Administration et réception, Révision des états financiers et allégations des bandes, Affectations financières et paiements de transfert, Opérations comptables, Technologie de l'information, Services des dossiers et registre des terres, Collecte des données et gestion de l'information.

Ressources humaines

La Direction des ressources humaines a poursuivi ses activités avec entrain au cours de l'exercice 1999-2000, comme en témoignent les nombreuses initiatives d'envergure lancées par elle, notamment les activités en cours pour mener à bonne fin la restructuration du bureau régional ainsi que la confirmation des employés régionaux au sein du nouvel organisme. Alors que



À l'occasion de l'inauguration du Nunavut, M^{me} Jane Stewart, ancienne ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada, prononce un discours diffusé via satellite à des gens rassemblés à la Place du Canada.

certaines de ces initiatives sont le résultat de la restructuration, d'autres s'inscrivent dans le cadre des fonctions et projets en cours. En même temps, on a consacré beaucoup de temps et d'énergie à la transition au Système de classification universel. On a également assisté pendant l'exercice aux grands efforts déployés par l'Unité de la rémunération et des avantages sociaux pour mettre en oeuvre l'équité salariale.

Communications et services à la haute direction

Au cours de l'exercice 1999-2000, la Section des communications et des services à la haute direction du bureau régional de l'Alberta est restée fidèle à son objectif stratégique en matière de renforcement des relations avec les Premières nations et d'élaboration de programmes de sensibilisation du public.

La ministre Jane Stewart a assisté à la Cérémonie commémorative du Centenaire du Traité n° 8, tenue en juin 1999. La Section des communications et des services à la haute direction avait affecté à cet événement d'importantes ressources, sous forme de matériel préparé dans le cadre du programme commémoratif, de soutien à la commercialisation et de financement. Ces collaborateurs étaient également sur place pour prêter main-forte à la Ministre et son personnel. Des ressources semblables ont été engagées lors de la visite inaugurale du ministre Robert Nault en Alberta, qui a eu lieu du 24 au 26 janvier 2000.

Était également inscrit au programme de juin 1999 le discours prononcé par l'honorable Elijah Harper dans le cadre de la Journée



Des gâteaux commémoratifs de la création du Nunavut.



M. Bill Smith (dernière rangée au centre), maire de la ville d'Edmonton, accueille les participants au Pow-wow national, tenu à Edmonton.

nationale des Autochtones à Edmonton. Une agente des communications du bureau régional de l'Alberta était présidente du comité de la Journée nationale des Autochtones de 1999.

Pour rendre hommage à la création du Nunavut, la Section des communications et des services à la haute direction a diffusé, en collaboration avec la Alberta Federal Council, la cérémonie d'inauguration qui se déroulait au Nunavut. En effet, un écran géant installé au rez-de-chaussé de la Place du Canada a transmis les images de l'événement en direct via satellite à des fonctionnaires et au grand public. Par ailleurs, des kiosques montés sur place ont permis à des artistes autochtones d'exposer leurs oeuvres et à des représentants régionaux du MAINC de distribuer des troupes d'information sur le dernier-né des territoires canadiens.

Le personnel des Communications et des services à la haute direction collabore à l'édition de *Gens d'ici*, bulletin semestriel traitant d'initiatives de développement économique chez les Premières nations en Alberta. La plupart des articles sont rédigés par des auteurs autochtones. De plus, *Gens d'ici* jouit d'une grande circulation, qui comprend de nombreux organismes non autochtones.

Le bureau régional de l'Alberta a réalisé un calendrier de l'an 2000 soulignant les dates d'importance historique pour les Autochtones. Ce calendrier a été distribué aussi bien à des organismes autochtones qu'à des groupes non autochtones.

Dans le cadre de sa campagne de sensibilisation du public, le bureau régional de l'Alberta a animé une série d'ateliers de sensibilisation culturelle à l'intention des fonctionnaires fédéraux. Ces ateliers ont permis à ces employés d'approfondir leurs connaissances des Premières nations de l'Alberta.

En vertu d'une autre initiative, un consultant autochtone a été embauché pour sensibiliser de jeunes élèves un peu partout dans la province à la culture et à l'histoire autochtones.

Le bureau régional de l'Alberta a réalisé, conjointement avec des Premières nations en Alberta, *Rétrospective de l'exercice 1998-1999*. En plus de fournir des renseignements sur le ministère (plus précisément sur le bureau régional de l'Alberta), le document met en évidence les réalisations des trois régions visées par un traité.



Des activités inscrites au programme du Pow-wow national se déroulent à l'Hôtel de ville d'Edmonton pendant l'été de 1999.

La Section des communications et des services à la haute direction a animé un atelier de rédaction afin d'aider les employés du bureau régional du MAINC à faire face à la demande croissante de documents et de matériel de briefing. Échelonné sur deux journées complètes, cet atelier s'articulait autour des méthodes de rédaction et de la grammaire de base. On a montré aux participants les formats ministériels propres aux notes de synthèse et aux documents. On a également donné aux participants l'occasion de mettre en pratique leurs compétences dans une situation de classe. L'atelier initial a été un grand succès et des ateliers complémentaires sont prévus en 2001.

Le personnel des communications et des services à la haute direction a poursuivi sa collaboration à *Council Fire*, le bulletin du Comité d'imputabilité des chefs albertains. Une autre initiative lancée par le personnel pour soutenir le comité consistait à surveiller des reportages des médias et à repérer des questions pertinentes traitées par eux sous forme d'articles voisins de la page éditoriale.

En 1999-2000, les médias n'ont cessé de scruter à la loupe l'obligation des Premières nations de rendre des comptes. La Section des communications et des services à la haute direction a travaillé de concert avec les Premières nations en Alberta à perfectionner la capacité de ces dernières de traiter avec les médias. À cet effet, les Premières nations en question ont agi à titre de membres du corps enseignant pour des programmes de formation axés sur les relations avec les médias, tels que le programme qui a lieu au Banff Centre for Management. La section des communications et des services à la haute direction a également intensifié ses efforts pour encourager les Premières nations à donner suite aux demandes présentées par les médias et à diffuser des communiqués de presse, contribuant ainsi au perfectionnement de leurs compétences en matière de communication.

Par ailleurs, en juin 1999 une entente fort importante a été conclue entre le Conseil tribal de l'Athabasca (CTA) et 14 compagnies d'exploitation des ressources naturelles dans la région des sables pétrolifères de l'Athabasca. La section des communications et des services à la haute direction a participé à la cérémonie de signature du document et y a offert des services de soutien aux communications.



Le dossier du développement économique va de l'avant dans la région de l'Alberta. Un système d'irrigation par rampes pivotantes en cours de construction dans la Première nation de Siksika.



Du matériel d'arrosage utilisé par la Première nation de Siksika.

Développement économique

En 1999-2000, des Premières nations de l'Alberta ont continué de tirer profit de certains projets de développement de moyenne et grande envergure, lesquels représentaient des débouchés uniques en leur genre.

- De grands projets axés sur le développement des sables pétrolifères, sur l'exploration pétrolière et gazière et sur un secteur forestier en expansion, dont le coût d'investissement a atteint les 20 milliards de dollars, sont les forces motrices de l'économie albertaine et favorisent des débouchés pour les Premières nations. De plus, des travaux d'irrigation dans des réserves et des projets de développement commercial contigus à des grandes villes font surface.
- Syncrude, Suncor et Husky à Fort McMurray poursuit des projets d'expansion dans les domaines de la construction et des opérations, évalués à des milliards de dollars.

Les cinq Premières nations sous l'égide du CTA à Fort McMurray bénéficient de diverses possibilités de prestation extérieure de services et de sous-traitance, alors que le conseil remplit les fonctions de soutien à l'éducation, à la formation et à l'infrastructure en plus de répondre aux besoins des collectivités concernées par l'entremise de ses nombreux comités de travail auprès du secteur privé.

- Au cours des trois dernières années, les travaux d'exploration pétrolière, gazière et de diamants dans la région visée par le Traité n° 8 se sont poursuivis comme prévu et ont su inciter certaines Premières nations à participer à des projets de déblaiement, de construction, opérationnels, de prestation de services et de fourniture de biens.

- Alberta Pacific et Daishowa dans la région du Petit lac des Esclaves continuent de solliciter la participation de Premières nations dans les secteurs de l'exploitation forestière, du broyage, des ressources humaines et des services.
- La Tribu des Blood, la Première nation de Siksika et la Première nation de Peigan, situées toutes dans la région visée par le Traité n° 7, participent directement à des travaux d'irrigation d'envergure.
- Le projet achevé dernièrement par la Tribu des Blood au coût de 40 millions de dollars s'inscrit dans le cadre d'une initiative conjointe Canada-Alberta. On apportera des améliorations au projet du Mataki Farm, qui subira également des travaux d'agrandissement. Mataki Farms diversifiera ses cultures de nature à inclure les pommes de terre de semence alternées avec les graines de phléole. Les pommes de terre de semence sont une culture à fort rapport économique et les graines de phléole seront transformées à l'usine de densification du foin appartenant à la tribu. Les travaux d'amélioration destinés au système d'irrigation Matiki auront pour effet de moderniser une installation tombée en désuétude et d'accroître de 1 500 acres la superficie agricole utile. Bien sûr, le nouveau système représente une source d'approvisionnement en eau sur laquelle on peut compter. Le coût du projet est évalué à 6 millions de dollars.
- Le coût du projet d'irrigation de la Première nation de Siksika est évalué à 13 millions de dollars. La Première nation de Siksika a déjà entamé des négociations avec les gouvernements provincial et fédéral sur la possibilité de capitaliser les 15 000 acres restants que vise le projet d'irrigation de 20 000 acres.



TRAITÉ N° 6 – MESSAGE DU GRAND CHEF



Au nom de la Confédération du Traité n° 6, j'ai le privilège et l'honneur de féliciter Barrie Robb, George Arcand fils et Victor Houle, à titre de directeur de la région visée par le Traité n° 6, de leurs grands efforts déployés pour renforcer les relations avec les régions visées par les Traités nos 6, 7 et 8.

Grâce à notre esprit d'initiative et de collaboration, nous avons pu démontrer qu'il est possible d'en arriver à des solutions au moyen d'efforts communs et d'une reconnaissance réciproque des points de vue, des opinions et des idées avancées en vue d'améliorer nos collectivités.

Dans le contexte de cette nouvelle relation avec le bureau régional de l'Alberta et de discussions ouvertes qui favorisent le dialogue, nous avons l'oreille du gouvernement fédéral, ce qui s'est avéré avantageux pour nos collectivités des Premières nations.

Bien que nous ayons connu une année pleine de défis à relever en termes d'initiatives nouvelles, de mécanismes liés à l'obligation de rendre compte et de couverture médiatique, une rétrospective de l'année révèle néanmoins la concrétisation de changements positifs. Pour ce qui est de l'année en cours, nous pouvons envisager l'avenir avec optimisme car nous pourrions mettre à profit les leçons tirées du passé. À cet effet, nous continuerons à élaborer des solutions utiles jugées acceptables par toutes les parties concernées.

En terminant, je tiens à souligner que j'ai eu l'honneur d'agir à titre de grand chef de la région visée par le Traité n° 6. Je suis confiant que le nouveau grand chef, Eric Gadwa, continuera de miser sur l'avenir de la Confédération, et je le félicite d'avoir accédé à ce poste.

Grand chef Wilson Bearhead

TRAITÉ N° 6 – FAITS SAILLANTS



Lors de son passage dans la Première nation de Paul (située à l'ouest d'Edmonton), le ministre Nault accepte un cadeau de la part d'un Aîné dans le cadre de sa visite inaugurale de l'Alberta en tant que ministre, en janvier 2000.

Visite du ministre

Lors de sa visite inaugurale de la région visée par le Traité n° 6 le 25 janvier 2000, le ministre Nault prend part à une réunion à longueur de journée avec les chefs des Premières nations visées par le Traité n° 6 dans la Première nation de Paul. Parmi les participants à la réunion, on retrouve Phil Fontaine, grand chef de l'Assemblée des Premières nations.

La réunion commence par la cérémonie et la bénédiction traditionnelles des Aînés. Il y a un échange de cadeaux, suivi de la cérémonie du calumet où le même tuyau de pipe utilisé à l'époque de la signature du Traité n° 6 en 1876 sert encore une fois à commémorer cette occasion historique.

La réunion fait le point sur de nombreuses questions, notamment sur le logement, le développement économique, le processus de négociation bilatérale du Traité n° 6 et la situation des anciens combattants autochtones.

Le ministre Nault annonce, au nom du gouvernement fédéral, des engagements visant à atténuer les inquiétudes des anciens combattants. Le ministre profite également de l'occasion pour exprimer son désir d'entamer le deuxième volet des négociations bilatérales avec les chefs des Premières nations visées par le Traité n° 6.

Processus de négociation bilatérale du Traité n° 6

La Confédération des Premières nations visées par le Traité n° 6 et le MAINC poursuivent leurs discussions sur l'esprit et le sens véritable du Traité n° 6. En fait, les Premières nations visées par le Traité n° 6 envisagent de nombreux programmes (logement,

éducation, etc.) comme des dispositions administratives auxiliaires qui doivent se conformer à la relation fondée sur le traité qu'entretient la couronne avec les Premières nations.

Les Premières nations visées par le Traité n° 6 négocient, premièrement, la reconnaissance d'une interprétation nouvelle de la relation fondée sur le traité et, deuxièmement, l'amélioration de la façon dont les administrateurs assurent la prestation des programmes et des services.

Le ministre a exprimé son engagement à faire progresser la relation fondée sur le traité et a promis que le ministère mettrait en oeuvre un plan d'action en vue du deuxième volet des discussions. Il a également souligné les aspects positifs des résolutions négociées.

On a élaboré un plan de travail à court terme, dont la tenue de discussions jusqu'à la fin de l'exercice 2000-2001, qui porte sur l'établissement d'un cadre et de mandats nouveaux ainsi que sur la sensibilisation du public. Il pourrait également s'agir de discuter du bien-fondé de la création d'un bureau protégé régi par le Traité n° 6 qui aurait pour mandat l'étude des questions relatives au traité.

Étant donné qu'il y a eu une rotation de personnel assez importante des deux côtés depuis la première phase des pourparlers, il a été convenu de consacrer la première partie du volet II des discussions à l'orientation des nouveaux membres de l'équipe de négociation ainsi qu'à l'examen des règles et des formalités du processus.

Le plan de travail comprend, entre autres, des dispositions régissant la discussion avec la province par l'entremise des représentants fédéraux. Les Premières nations visées par le Traité n° 6 ont pris une part active au processus, au cours duquel elles ont fait preuve d'un grand engagement à rétablir les discussions sur le traité.

Projets d'immobilisations

Au cours de l'exercice 1999-2000, de nombreux projets d'immobilisations se sont concrétisés dans le territoire visé par le Traité n° 6. Le MAINC est fier de s'associer à ces projets, qui favorisent l'épanouissement des collectivités des Premières nations. Parmi la vaste gamme d'initiatives qu'englobent ces projets, mentionnons celles qui suivent :

- L'agrandissement de l'usine de traitement des eaux usées de Cold Lake. Ce projet facilitera l'accès de la Première nation de



Cold Lake à l'installation de traitement des eaux usées située dans le lotissement urbain (745 000 \$).

- Aménagée dernièrement, la lagune d'eaux usées de Samson se traduira par une amélioration à la santé communautaire et à la qualité de vie (coût total du projet : 2 millions de dollars).
- Une fois achevée, la caserne de pompiers d'Ermineskin permettra à la collectivité d'assurer une intervention d'urgence plus sécuritaire et rapide en cas d'incendie (350 000 \$).
- Une multitude de projets de réfection des routes dans le territoire visé par le Traité n° 6 (1 577 800 \$).

Ententes de financement

La Première nation d'Alexander a vécu une période de grande autonomie et de souplesse en assurant la gestion d'une entente de transfert financier de cinq ans, signée en 1995-1996. Il s'agit d'une première entente de ce genre, qui ouvre la voie à la négociation éventuelle d'ententes semblables par bien d'autres Premières nations.

En mars 1999, la Première nation d'Alexander a réussi à renouveler cette entente quinquennale unique en son genre. Le processus de renouvellement a entraîné de longs débats portant sur la révision du texte, l'inclusion de dispositions relatives à l'obligation de rendre compte, la volonté d'assurer l'uniformisation du libellé et l'adoption de pratiques de gestion qui s'appliqueraient aussi bien à la Première nation qu'à tous les ministères participants, tels le solliciteur général, la Direction générale des services médicaux et le MAINC.

Dotation en personnel

La Direction de la région visée par le Traité n° 6 s'engage à former un partenariat avec les Premières nations de la région pour favoriser l'atteinte des objectifs fixés par ces dernières. La dotation de la direction en personnel-clé pendant l'exercice 1999-2000 contribuera au renforcement du partenariat continu entre les Premières nations et le MAINC.

- Originaire de la Première nation de Saddle Lake, Victor Houle, directeur de la région visée par le Traité n° 6, a des antécédents impressionnants lorsqu'il s'agit de trancher les questions touchant les Premières nations.



La chef Florence Buffalo (gauche) et M. George Arcand fils, codirecteur général adjoint du bureau régional, prêtent main-forte à l'Ainé M. John Samson à l'occasion de l'ouverture officielle de l'école secondaire Samson.


- Roxanne Warrior vient de la Première nation de Peigan et oeuvre à titre d'agente des services extérieurs dans la région visée par le Traité n° 6.
- Candace Savard, agente d'administration des fonds des Indiens de la région visée par le Traité n° 6, est membre de la Première nation d'Enoch.

Éducation

L'exercice 1999-2000 augurait bien pour les Premières nations dans le contexte de l'éducation. En effet, celles-ci disposaient de trois fois plus de ressources destinées aux projets d'enseignement à l'échelle nationale par rapport à l'exercice précédent (car les fonds prévus par *Rassembler nos forces* pour le deuxième exercice depuis l'adoption de ce plan d'action devaient être affectés à la réforme pédagogique). Ayant plus de temps à consacrer à la consultation et à la planification, les organismes éducatifs des Premières nations et le bureau régional de l'Alberta ont pu constater un changement marqué à l'affectation des fonds.

Les Premières nations visées par le Traité n° 6 ont travaillé d'arrache-pied à la réforme pédagogique, allant des projets scolaires indépendants aux programmes stratégiques à long terme taillés à la mesure des écoles des Premières nations et des élèves fréquentant des établissements d'enseignement situés à l'extérieur de la réserve.

Le MAINC est heureux de collaborer avec les Premières nations visées par le Traité n° 6 à l'élaboration de politiques rigoureuses en matière d'éducation et à la construction de nouvelles installations dans leurs collectivités.



En 1999-2000, on a assisté à l'ouverture de deux nouvelles écoles dans la région visée par le Traité n° 6. Il s'agit de l'école Samson (école secondaire de premier cycle), inaugurée par la Bande indienne de Samson le 21 octobre 1999, et de l'école communautaire Kisipatnahk, inaugurée par la Tribu de Louis Bull le 18 janvier 2000.

Barrie Robb, directeur général régional, était présent à la cérémonie d'inauguration de l'école Samson, où il a rendu hommage à Victor Houle, directeur de la région visée par le Traité n° 6, qui a contribué au bon déroulement du projet et à sa réalisation sans dépassement budgétaire. Grâce à la contribution de Victor, la construction de cette école servira de modèle aux futurs projets semblables.

George Arcand fils, codirecteur général adjoint du bureau régional, a présidé à l'ouverture de l'école communautaire Kisipatnahk au cours de laquelle il a dévoilé une plaque commémorative pour souligner la conception novatrice de l'école ainsi que la passion de la collectivité pour l'apprentissage.

Logement

En 1999-2000, on a adopté de nouvelles solutions à de vieux problèmes dans la région de l'Alberta. En effet, des fonds supplémentaires prévus par *Rassembler nos forces* ont permis d'apporter des améliorations aux conditions de logement touchant bien des Premières nations en Alberta.

Des programmes de logement communautaires et des plans pluriannuels – parmi d'autres initiatives – élaborés au profit des Premières nations ont procuré à ces dernières la souplesse nécessaire pour répondre aux besoins de leurs collectivités en matière de logement.

Un Fonds d'innovation en matière de logement a été créé afin de donner aux Premières nations le goût de recourir à ce qui suit : designs architecturaux alternatifs; techniques de construction modernes; sources d'énergie de substitution, aménagement de canalisations pour l'eau potable et usines d'approvisionnement en eau potable; collecte ou élimination des eaux usées; et, méthodes de financement novatrices.

En 1999-2000, les Premières nations suivantes ont bénéficié d'aide financière en vertu du Fonds d'innovation en matière de logement :

Bande indienne de Montana

La Première nation de Montana a reçu de l'aide financière destinée à la construction de quatre unités d'habitation (2 duplex, composés de 2 unités chacune) dotées d'un système de chauffage central à eau chaude. Puisque les fonds avaient été affectés à ce projet vers la fin de l'exercice 1999-2000, les travaux sont présentement en cours.

Blue Quills

Le Collège Blue Quills a présenté une demande de fonds en vue de rénover un édifice existant de nature à accroître le nombre de résidences d'élèves. Les fonds en question ont été gérés par l'entremise du Tribal Chiefs Ventures Inc. (un conseil tribal visé par le Traité n° 6).

Les élèves inscrits au programme d'apprentissage de métiers au Collège Blue Quills ont, eux aussi, contribué à la réalisation du projet, et ce, sous forme de main-d'oeuvre gratuite.

Première nation de Paul

On a donné suite à la demande de fonds présentée par la Première nation de Paul pour lui permettre de construire quatre maisons à chambre unique à l'aide de matériaux de construction pour les garages. Ce projet novateur sert à répondre aux besoins en matière de logement de la collectivité, surtout chez les gens célibataires ou les personnes âgées. Autre bienfait du projet : la construction d'une unité de logement individuelle a coûté moins de 25 000 \$.

Renforcement des capacités des Premières nations

Conformément à l'engagement du ministère à favoriser le renforcement des capacités des Premières nations, un atelier a eu lieu le 15 décembre 1999 au Centre éducatif du Conseil tribal de Yellowhead à Edmonton à l'intention des gérants de bande de la région visée par le Traité n° 6.

Au cours de cet atelier, on présente aux participants un survol des derniers changements structurels apportés au bureau régional de l'Alberta du MAINC, un aperçu du Programme de développement économique ainsi qu'un exposé sur un plan de gestion corrective.

De plus, on distribue un questionnaire aux gérants de bande pour qu'ils fassent connaître leurs opinions et inquiétudes sur les changements projetés. Les renseignements recueillis dans ce questionnaire servent à l'établissement du programme d'un atelier ultérieur.

TRAITÉ N° 7 – MESSAGE DU CHEF



Au cours de l'exercice 1999-2000, la région visée par le Traité n° 7 a bénéficié de nombreux changements positifs.

On a fait des progrès considérables en ce qui a trait à l'obligation des Premières nations visées par le Traité n° 7 de rendre des comptes. Les projets-pilotes auxquels ont participé la Tribu des Blood et d'autres Premières nations en Alberta l'exercice dernier nous permettent d'envisager avec optimisme les améliorations continues devant être apportées aux systèmes de responsabilisation financière chez les Premières nations.

Nous poursuivons le perfectionnement du projet entrepris conjointement avec l'Alberta Aboriginal Council et la Banff School of Management. Nous tenons à féliciter Barrie Robb et son personnel de leur appui soutenu ainsi que de leur reconnaissance de notre vision dans ce domaine.

Robert Nault, ministre du MAINC, s'engage sans réserve à favoriser le développement économique des Premières nations. C'est le message qui ressort de sa visite du territoire visé par le Traité n° 7 l'été passé. Les chefs des Premières nations visées par le Traité n° 7 ont eu l'occasion d'avancer leurs idées sur des projets individuels et d'entendre une rétroaction fort utile du ministre Nault. Nous tenons à remercier le ministre d'avoir souligné l'importance du développement économique pour les nombreuses collectivités des Premières nations.

Nous sommes également heureux de noter la conclusion d'un Protocole d'entente signé le 5 avril 2000 par la Tribu des Blood et le Canada. En vertu de l'entente, la Tribu des Blood aura le droit de promulguer sa propre Loi sur la protection de l'enfance.

Je tiens à féliciter les membres de l'équipe de négociation du MAINC et de la Tribu des Blood d'avoir été choisis gagnants du Prix du sous-ministre de 1999-2000, qui leur sera décerné bientôt pour avoir mené à bien cette entente historique.

Par ailleurs, au nom des Premières nations visées par le Traité n° 7, je souhaite la bienvenue à Sandi Williams, directrice de la région visée par le Traité n° 7. Nous nous engageons à renforcer notre relation avec le MAINC et à continuer à combler les écarts qui pourraient exister. Nous attendons avec impatience l'occasion de pouvoir travailler de concert avec Sandi à la réalisation de ces objectifs.

Je tiens également à louer les efforts déployés par Barrie Robb, directeur général du bureau régional de l'Alberta, pour contribuer à l'avancement du programme des Premières nations visées par le Traité n° 7. Nous avons hâte de continuer de travailler ensemble dans un esprit de confiance mutuelle.

Chef Chris Shade

TRAITÉ N° 7 – FAITS SAILLANTS

Carte universelle ...d'avant-garde

Le Conseil tribal visé par le Traité n° 7 continue d'être à la fine pointe du progrès en permettant à ses Premières nations de récolter le fruit d'innovations en technologie de l'information, comme en témoigne la toute première carte d'identité universelle au Canada mise au point en 1999-2000 pour les Premières nations.

Ce projet consiste à mettre au point une carte d'identité universelle prototype réservée à l'usage des membres des Premières nations en Alberta. Cette carte universelle a pour but de réunir toutes les données figurant sur la carte de statut d'Indien, la carte d'exemption de taxe de l'Alberta Treasury, la carte d'appartenance à l'effectif de bande et sur la carte santé de l'Alberta.

Fabriquée de plastique durable, cette carte présente la photo et la signature du détenteur ainsi que les données numériques encodés s'y rattachant. La carte a été conçue et créée presque exclusivement par la région visée par le Traité n° 7. On étudie maintenant la possibilité de mettre en oeuvre ce projet-pilote digne d'éloges (le seul projet de ce genre au Canada) à l'échelle du pays.

Regain de vie pour la Tribu de Stoney

En septembre 1997, la gestion des affaires de la Tribu de Stoney est confiée à un tiers, soit un dossier fortement médiatisé à l'échelle locale et nationale. Au cours de l'exercice 1999-2000, on réalise d'importants progrès en ce qui a trait à la compression des coûts et à l'obligation de rendre compte. Ce résultat favorable ouvre la voie au départ du tiers gestionnaire en juin 2000, et la gestion de la bande incombe de nouveau aux membres de la bande.

L'élaboration et la mise en oeuvre de politiques en matière de ressources humaines et de gestion financière constituent les plus grandes réalisations de la Tribu de Stoney en 1999-2000.



M. Norm Brennand, directeur des relations extérieures du Sud de l'Alberta pour le Traité n° 7, est nommé chef honoraire de la Première nation de Peigan, soit la première distinction de ce genre à être conférée par la Première nation de Peigan depuis 1992, l'année où Tom Siddon, ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada à l'époque, avait reçu cet honneur.

Prix du sous-ministre – Traité n° 7 :


1. Entente cadre entre la Tribu des Blood et le Canada

Signée le 5 avril 2000, l'Entente cadre entre la Tribu des Blood et le Canada présente les grandes lignes du processus, de la portée et du mandat des négociations continues permettant à la Première nation de cheminer vers l'établissement de ses champs de compétence en matière de protection de l'enfance.

Toutes les ententes sur la protection de l'enfance à ce jour sont axées sur l'administration de programmes. Ainsi, elles traitent essentiellement de la prestation des services à l'enfance (province / Première nation) relevant de la compétence provinciale et en vertu des lois provinciales. Ce processus sert à établir la mesure dans laquelle la Tribu des Blood fera valoir ses champs de compétence. Conformément à son objectif, la Tribu des Blood sera habilitée à promulguer sa propre loi sur la protection de l'enfance, une fois qu'une entente définitive aura été ratifiée par toutes les parties concernées.

On a décerné aux membres de l'équipe de négociation du gouvernement du Canada (bureau régional et Administration centrale) et de la Tribu des Blood (Kirby Many Fingers, Eugene Creighton, Rodney First Rider et Martin Heavy Head) le Prix du sous-ministre de 1999-2000 pour souligner leur réalisation.

La province de l'Alberta est intervenue dans les négociations en vue de parvenir à une entente de principe tripartite. La province a, pour sa part, nommé un négociateur en chef et formé une équipe de négociation.



Les négociations visant à conclure une entente de principe se déroulent à vive allure; on s'attend donc à ce qu'un projet d'accord soit préparé d'ici l'automne 2000. Les négociations se poursuivent dans un esprit de collaboration et d'intérêt commun.

L'équipe fédérale se compose de représentants du bureau régional et de l'Administration central du MAINC. Celui-ci continue d'offrir un soutien financier aux négociations. Par ailleurs, d'autres ressources liées au plan d'action *Rassembler nos forces* ont été mises à la disposition de la Tribu des Blood pour faciliter les communications au public ainsi que les travaux de pré-mise en oeuvre.

2. Eden Valley

En juin 1999, Scott Serson, sous-ministre du MAINC, se rend au pittoresque Nakiska dans la région de Kananaskis pour remettre des Prix du sous-ministre à un groupe d'Aînés, de conseillers et de membres du personnel venant d'Eden Valley en signe de remerciement de leur contribution à la réforme pédagogique.

Collectivité d'environ 540 membres appartenant à la Bande indienne de Stoney, Eden Valley se résout à prendre en charge la réforme pédagogique. En l'espace de trois ans à peine, la collectivité a transformé un environnement caractérisé par une fréquentation scolaire déplorable, soit entre 10 et 15 élèves, en un programme d'enseignement fructueux qui reflète le coeur et l'âme d'Eden Valley.

Le 28 juin 1999, M. Serson décerne le Prix du sous-ministre à 21 personnes. Il s'agit sûrement d'un événement symbolique pour la collectivité car il signifie à tous les membres de la Tribu de Stoney qu'il est vraiment possible de réaliser le changement utile à force de détermination et de grands efforts.

Visite du ministre

Lors de sa visite inaugurale de la région visée par le Traité n° 7 le 26 janvier 2000, le ministre Nault rencontre les chefs de ce territoire à Lethbridge. M. Nault profite de l'occasion pour participer à la signature d'une entente sur l'exploration pétrolière avec la Première nation de Peigan et la société Velvet Exploration de Calgary.

L'après-midi, le ministre s'offre une visite guidée en hélicoptère du Barrage de la rivière Oldman et de la Première nation de Peigan. On loue le ministre d'avoir fait preuve de franchise à l'égard des Premières nations de l'Alberta. Bien que de nombreuses questions litigieuses soient soulevées, le ministre réussit néanmoins à faire face à la situation avec sang-froid, trait de caractère qui lui est propre.

Réseau d'aqueduc régional de Siksika Est

En 1999-2000, des améliorations sont apportées au Réseau d'aqueduc régional de Siksika Est de sorte à permettre le traitement complet des eaux usées. Cela nécessite la construction d'une usine de traitement des eaux usées utilisant une technologie de pointe. Le système dessert actuellement environ 500 personnes, dont les élèves et le personnel de l'école Crowfoot. L'installation sera finalement agrandie de manière à desservir 1 000 personnes.

Fonds en fiducie de la Première nation de Siksika

Au cours de l'exercice 1999-2000, la Première nation de Siksika établit un Fonds en fiducie du patrimoine afin de léguer à leurs descendants une portion des redevances provenant de l'exploitation du pétrole et du gaz.

Projet-pilote sur la responsabilisation financière – Tribu des Blood

La Tribu des Blood joue un rôle clé dans le projet-pilote sur la responsabilisation financière, amorcé par le gouvernement fédéral en 1999. Une série de réunions sont organisées dans le cadre du projet entre octobre 1999 et février 2000. Le projet a comme objectif premier d'élaborer un modèle de gestion financière à l'intention de toutes les Premières nations.

Le modèle servira de ligne directrice à n'importe quelle Première nation qui en a besoin. Le projet consiste, tout d'abord, à étudier la Loi sur la gestion financière et les règlements connexes auxquels est assujettie la Tribu des Blood et, ensuite, à proposer les modifications nécessaires et à incorporer au modèle les constatations de l'étude.

Claim minier issu d'un écart de superficie - Première nation de Siksika

Les 7 et 8 mars 2000, une majorité des membres de la Première nation de Siksika ratifient le Claim minier issu d'un écart de superficie. Il s'agit d'une des deux demandes de paiement en voie de négociation avec la Première nation de Siksika. Le règlement du claim minier prévoit un versement d'indemnisation de 10 millions de dollars ainsi qu'une somme de 252 000 \$ représentant les frais de négociation. Les négociations sur la deuxième demande de paiement – le claim minier issu d'un écart de superficie – qui traite de superficies de terre parmi d'autres questions, reprendront en mai 2000.

La Première nation de Siksika se réserve le droit d'affecter les fonds résultant de l'entente de règlement à l'achat de terres régies par un titre minier, et ce, selon le principe de vente de gré à gré dans la région visée par le claim minier, et ce, pour une période de 15 ans à partir de la date du règlement du claim minier issu d'un écart de superficie traitant de diverses questions. Les parties intéressées doivent convenir des modalités de l'entente au cours de la négociation de l'entente de règlement.



Inauguration de l'école Eden Valley, qui a valu ultérieurement à un groupe d'Aînés, de conseillers et de membres du personnel d'Eden Valley un prix du sous-ministre. Celui-ci soulignait les grands efforts déployés par les récipiendaires pour faire progresser le dossier de la réforme pédagogique.

D'importants progrès réalisés dans le dossier du Protocole d'entente avec la Première nation de Peigan

En 1999-2000, la Première nation de Peigan, l'Alberta et le Canada réalisent d'importants progrès vers la négociation du règlement de nombreuses questions encore en litige relativement au Barrage de la rivière Oldman.

En mai 1999, en signe de bonne foi envers la province, le Conseil de bande de Peigan suspend la procédure, soulignant ainsi leur désir de recourir au processus de négociation. Le premier ministre Ralph Klein annonce par la suite la nomination de John McCarthy à titre de négociateur en chef.

Le 26 janvier 2000, lors d'une rencontre avec la Première nation de Peigan à Lethbridge, le ministre Nault annonce la nomination de Tim Christian en tant que représentant spécial du gouvernement fédéral. Celui-ci a pour mandat de diriger un groupe de représentants fédéraux dans toutes les phases du processus de négociation.

Le 14 mars 2000, l'Alberta présente son offre initiale à la Première nation de Peigan, amorçant ainsi un processus qui inspire aux trois parties concernées un sentiment de confiance face à l'éventualité d'un règlement dans un proche avenir.

TRAITÉ N° 8 – MESSAGE DES GRANDS CHEFS



Grand Chief Eddie Tallman



Grand Chief Jim Boucher

Au nom des chefs des Premières nations visées par le Traité n° 8, je suis satisfait des efforts soutenus du bureau régional des Affaires indiennes et du Nord canadien en faveur des initiatives existantes et nouvelles entreprises dans la région visée par le Traité n° 8 (Alberta) au cours du dernier exercice.

Notre partenariat a fait surface dans le contexte d'une multitude de projets. Par exemple, les préparatifs des activités inscrites au programme de la Cérémonie commémorative du Centenaire du Traité n° 8 ont été couronnés de succès et loués par tous ceux qui y avaient participé.

Au cours de l'exercice, nous avons établi comme objectif commun d'accroître les possibilités de développement économique pour les Premières nations visées par le Traité n° 8 (Alberta). Les nombreuses opérations économiques exercées par nos Premières nations membres sont le fruit de cet objectif, qui a, d'ailleurs, été dégagé des discussions menées à la Table du comité des dirigeants du processus de négociation bilatérale du Traité n° 8 (Alberta).

Tout comme l'année précédente, cet exercice a été caractérisé par des changements au sein des deux gouvernements. Tout d'abord, l'honorable Jane Stewart avait été affectée à un autre ministère, suivi de la démission en septembre 1999 d'Eddie Tallman à titre de grand chef des Premières nations visées par le Traité n° 8 pour des raisons de santé et à cause de ses engagements envers la collectivité.

En novembre 1999, le chef Jim Boucher est devenu le grand chef des Premières nations visées par le Traité n° 8. En janvier 2000, les chefs des Premières nations visées par le Traité n° 8 (Alberta) ont eu l'occasion de rencontrer l'honorable Robert Nault, qui venait d'être nommé ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada.

À en juger des deux dernières années, l'exercice prochain promet d'être encore plus fructueux, car nous continuerons de travailler de concert avec une Première nation à la fois, sans pour autant oublier « l'esprit et le sens véritable » de notre entente originale...le Traité n° 8.

Grand chef Eddie Tallman

Grand chef Jim Boucher

TRAITÉ N° 8 - FAITS SAILLANTS



M. Barrie Robb, directeur général du bureau régional de l'Alberta, signe les documents afférents à l'Entente sur les droits fonciers issus de traités à Loon River en présence de M. Dave Hancock, ministre de la Justice et procureur général de l'Alberta (deuxième rangée avec les mains jointes).

Ententes de règlement d'une revendication

Au cours de l'exercice, deux ententes de revendication territoriale sont signées dans la région visée par le Traité n° 8.

- Première nation de Smith's Landing, située à environ 800 kilomètres au nord-est d'Edmonton.

En vertu de l'entente, ratifiée le 28 janvier 2000 par les membres de la bande, l'Alberta cède à la Première nation à peu près 7 689 hectares de terres libres de la couronne et verse une somme de 3,2 millions de dollars au gouvernement fédéral. De plus, celui-ci accorde à la Première nation une somme unique de 28 millions de dollars en plus de 1 000 hectares de terres situées à l'intérieur du Parc national Wood Buffalo. La Première nation de Smith's Landing, qui compte plus de 270 membres, se composera de 10 réserves. Sa collectivité principale se trouve à Fitzgerald, en Alberta.

- Nation crie de Loon River, située à environ 400 kilomètres au nord d'Edmonton.

En vertu de l'entente, ratifiée le 9 mars 1999 par les membres de la bande, l'Alberta cède 180 kilomètres carrés de terres de réserve à la Première nation, qui reçoit également des gouvernements fédéral et provincial 51,65 millions de dollars. Une portion de cette somme est destinée à des projets d'infrastructure et de développement économique. La Première nation de Loon River regroupe trois réserves et plus de 370 membres. Sa collectivité principale se trouve à Loon Lake, en Alberta.

Processus de négociation bilatérale du Traité n° 8

Le processus de négociation bilatérale s'est poursuivi cette année. Le processus s'articule autour d'au moins trois questions : un terrain d'entente commune à l'égard des traités, la relation fondée sur le traité entre le gouvernement du Canada et les Premières nations et l'exercice des pouvoirs par les Autochtones fondé sur la mise en oeuvre du traité.

Le 21 juin 1999, le ministre et le Grand chef signent une « Lettre d'instruction conjointe » destinée aux négociateurs respectifs traitant d'un nombre de prescriptions particulières au processus.

Le 24 janvier 2000, les chefs des Premières nations visées par le Traité n° 8 (Alberta) se réunissent avec le ministre Nault, qui indique que Dennis Wallace, sous-ministre adjoint du MAINC, dirigera l'équipe de négociation du MAINC. Le 8 mars 2000, le Grand chef Jim Boucher rencontre des représentants du gouvernement fédéral ainsi que d'autres représentants du comité conjoint de hauts fonctionnaires à Edmonton.

Un budget révisé est approuvé pour l'exercice. Il est également convenu que les deux parties continueront de travailler de concert à l'élaboration d'un plan de travail et d'un budget pluriannuel. Par ailleurs, le MAINC s'engage à contribuer à l'organisation d'une réunion entre le « Projet Harvard » et les Premières nations visées par le Traité n° 8 de l'Alberta (prévue provisoirement pour l'automne 2000) pour qu'ils fassent le point sur les dossiers de l'exercice des pouvoirs et du développement économique.

On reconnaît la nécessité pressante d'amorcer des entrevues avec des Aînés âgés d'au moins 85 ans afin que leur témoignage oral soit enregistré dans le cadre du processus. Entre-temps, des membres du personnel du bureau régional sont appelés à animer des consultations / ateliers en collaboration avec les Premières nations visées par le Traité n° 8 de l'Alberta.



M^{me} Jane Stewart (centre), ancienne ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada, rencontre des chefs lors des festivités tenues dans le cadre de la Cérémonie commémorative du Centenaire du Traité n° 8.

Cérémonie commémorative du Centenaire du Traité n° 8

Le 21 juin 1999 marque le centenaire de la signature du Traité n° 8. Le comité organisateur de la Cérémonie commémorative du Centenaire du Traité n° 8 met sur pied un programme d'activités au cours des 5 jours de l'événement de nature à mettre en valeur la fierté des membres des Premières nations visées par le Traité n° 8.

Est inscrit au programme de la cérémonie officielle le 21 juin un grand rassemblement de dignitaires, dont les chefs des Premières nations visées par le Traité n° 8, le premier ministre de l'Alberta, le ministre et le sous-ministre du MAINC, ainsi que le chef national de l'Assemblée des Premières nations.

Le 21 juin 2000, le défilé solennel des chefs à cheval et des porte-drapeaux représentant leur Première nation respective est accueilli par une ovation debout. La reconstitution de la signature du traité permet à ceux qui assistent à la cérémonie de revivre les événements d'il y a un siècle.

Visite du ministre

Le 24 janvier 2000, le ministre Nault effectue sa visite inaugurale de l'Alberta.

Il passe une journée au complet en réunion avec les chefs des Premières nations visées par le Traité n° 8, qui profitent de l'occasion pour soulever des questions concernant, entre autres, le processus de négociation bilatérale du Traité n° 8, le développement économique, les revendications et les besoins en matière de logement. Par ailleurs, le ministre se réunit avec le comité directeur des chefs pour discuter de l'obligation de rendre compte.

Pour clôturer son itinéraire de la journée, le ministre monte à bord d'un hélicoptère pour faire le tour de Syncrude et des Premières de Fort McKay et Fort McMurray, suivi de sa signature de l'entente sectorielle CTA / MAINC.

Éducation

La réforme pédagogique (*Rassembler nos forces*) s'inscrit dans le cadre des initiatives clés mises à l'étude au cours de cet exercice. Le comité des directeurs pédagogiques des conseils tribaux visés par le Traité n° 8 a participé à la préparation des critères d'affectation des fonds à la réforme pédagogique aussi bien à l'échelle régionale qu'à l'échelle tribale. Des propositions avaient été présentées au bureau régional de l'Alberta du MAINC, après quoi des fonds ont été accordés directement aux entités tribales en question.

Les Premières nations de l'Alberta visées par le Traité n° 8 ont également pris une part active à d'autres initiatives locales, régionales et nationales. Les comités des directeurs pédagogiques des conseils tribaux visés par le Traité n° 8, composés de représentants des six entités tribales régies par le Traité n° 8, ainsi que le chef du portefeuille de l'enseignement et du coordonnateur de l'éducation, ont travaillé de concert au règlement d'un nombre de questions touchant les Premières nations / conseils tribaux visés par le Traité n° 8.

Parmi les initiatives entreprises, mentionnons : le portefeuille de l'enseignement; l'initiative d'enseignement en langues autochtones des PNA (Alberta); phase de révision nationale II des études postsecondaires des PNA; examen de la politique en matière d'apprentissage chez les Autochtones en Alberta; projet d'élaboration des programmes d'études du centenaire du Traité n° 8; et, Bourse d'études du centenaire du Traité n° 8.



M. François Paulette (centre), négociateur de la Première nation de Smith's Landing, présente une allocution à un groupe de personnes réunies pour célébrer la création d'une nouvelle Première nation en Alberta. M. Jerry Paulette (gauche), chef de la Première nation de Smith's Landing, et M. Robert Nault (droit), ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, écoutent attentivement.

Initiatives destinées à renforcer l'obligation de rendre compte

Les Premières nations visées par le Traité n° 8 ont poursuivi leur participation à cette initiative unique en son genre, amorcée en 1998-1999 par l'entremise du comité directeur des chefs sur la responsabilisation financière. Cet exercice s'est avéré fructueux dans le contexte de l'initiative destinée à renforcer l'obligation de rendre compte dans la région visée par le Traité n° 8.

Parmi les faits saillants de ces initiatives, notons ce qui suit :

1. Comité de travail ad hoc

Le 18 octobre 1999, le conseil de direction donne son approbation à la formation d'un comité ad hoc composé de représentants de chacune des entités tribales. Le conseil exécutif charge ce comité d'achever ses travaux en vertu de l'initiative liée à l'obligation de rendre compte, et ce, jusqu'au 31 mars.

2. Projets-pilotes sur les systèmes de gestion financière

La Première nation de Kapaweño et la Première nation crie de Woodland comptent parmi les collectivités à faire l'objet des quatre projets-pilotes de ce genre lancés dans la région de l'Alberta pendant l'exercice 1999-2000. Les deux Premières nations ont travaillé de concert avec un consultant à l'élaboration de systèmes / codes de gestion financière à l'intention de leurs collectivités. Satisfaites de l'évolution des projets, les Premières nations en question s'orientent vers la mise en application des systèmes.

3. Code de conduite pour l'accès à l'information et protection des renseignements personnels (AIPRP)

Le 15 décembre 1999, les chefs des Premières nations visées par le Traité n° 8 (Alberta) et le First Nations Resource Council (FNRC) sont convoqués à une réunion, où il est question du nouveau plan de travail sur la responsabilisation financière approuvé par le comité directeur des chefs. Les Premières nations visées par le Traité n° 8 s'inspirent de ce nouveau plan de travail pour élaborer, avec l'aide d'un consultant, un modèle de code de conduite pour l'accès à l'information et protection des renseignements privés : volet 2.

Le projet a pour objectif de mettre au point un modèle de code de conduite pour l'AIPRP auquel seraient assujetties les Premières nations d'un bout à l'autre du Canada.

Un atelier sur l'AIPRP a lieu à Edmonton les 16 et 17 février 2000. Au cours de l'atelier, les participants examinent le projet, après quoi ils mettent la dernière main au volet 1. Les participants profitent également de l'occasion pour discuter du volet 2 du projet, notamment de l'élaboration d'un chemin critique qui assurerait l'achèvement du volet 2 avant juillet 2000.

RÉTROSPECTIVE DE L'EXERCICE 1999-2000

RAPPORTS FINANCIERS

Affaires indiennes et du Nord canadien 1999-2000

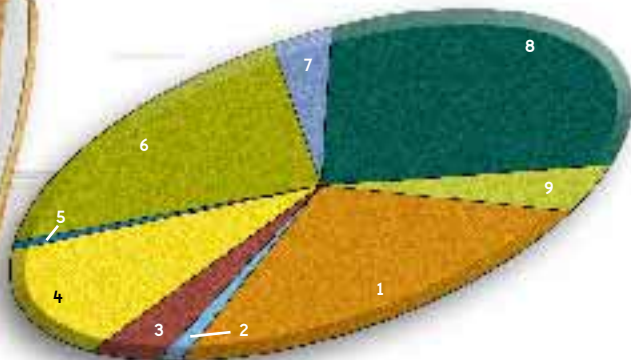
Décomposition des dépenses du bureau régional

1. Éducation	104 983 989 \$
2. Développement économique	3 968 356
3. Projets d'immobilisations et entretien des installations	72 181 714
4. Soutien aux gouvernements indiens	23 263 165
5. Services fonciers et fiduciaires	7 048 277
6. Développement social	118 029 880

Dépenses totales du bureau régional 329 475 381 \$

7. <i>Rassembler nos forces</i>	22 205 701
8. Ententes de transfert financier	160 796 844
9. Administration	16 129 429

Total 528 607 355 \$



Rassembler nos forces - Région de l'Alberta

Décomposition des dépenses

1. Réforme pédagogique	3 662 800 \$
2. Réforme de l'aide sociale	1 662 684
3. Approvisionnement en eau et égouts	5 019 589
4. Logement	5 862 411
5. Développement économique	3 102 600
6. Plan sectoriel - services fonciers et fiduciaires	245 000
7. Sensibilisation du public	46 747
8. Organismes représentant les Autochtones	98 569
9. Capacités liées à l'exercice des pouvoirs et obligation de rendre compte	472 401
10. Perfectionnement professionnel	1 609 900
11. Négociations sur l'accès aux ressources	423 000

Total 22 205 701 \$

